



Mont-sur-Rolle, le 25 avril 2016

Département du territoire
et de l'environnement
Madame Jacqueline de Quattro
Conseillère d'Etat
Place du Château 1
1014 Lausanne

Concerne : 4^{ème} adaptation du PDCn

Madame la Conseillère d'Etat,

Lors de la deuxième séance de la Commission d'application du plan directeur cantonal, les commissaires ont reçu une information complète et détaillée au sujet des remarques formulées lors de la consultation.

Suite à plusieurs demandes faites lors de vos réunions informelles, quelques scénarii autres que celui de base ont été présentés à la Commission, notamment des comparaisons prenant comme années de références 2008 ou 2014.

Représentant les petites communes, il nous aurait cependant été agréable de pouvoir visualiser encore un autre scénario contenant les données de base suivantes :

- année de référence 2014 ;
- maintien d'une augmentation possible de 1% pour les villages et les quartiers hors centre et de 1,5% pour les localités à densifier ;
- augmentation de la population de 185'000 personnes entre 2015 et 2030.

Sur cette base, nous souhaiterions savoir quelles seraient les conséquences (variations en %) pour les agglomérations telles qu'elles sont définies par le droit fédéral ainsi que pour les centres régionaux et locaux.



Un autre point qui mérite également d'être débattu est l'introduction d'un mécanisme permettant d'attribuer annuellement les pourcentages de développement non utilisés dans les centres aux petites communes, ceci district par district.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère d'Etat, l'expression de nos sentiments distingués.

Association de Communes Vaudoises
AdCV

La Présidente
Josephine Byrne Garelli

Le Secrétaire Général
Siegfried Chemouny

Copie :

- Madame Catherine Labouchère, Présidente de la Commission d'application du plan directeur cantonal.